

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 15 AVRIL 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 46

Tous les délégués

sauf

Mme HITTLER, MM. LOBSTEIN, SUSS, FROEHLICH, ZINCK, Mme GESANG
(excusés) qui étaient représentés respectivement par MM. VOGEL, RUDOLF,
Mme FILSER, MM. FEIG, DUBOIS, Mme GEMUND.
MM. HERRLE, Ci. KLIPFEL.

DEL. N° 61 /2002

OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2002 - SUBVENTIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA SAUER

Le Conseil Communautaire,

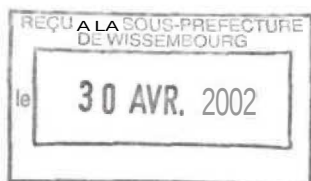
- *VU sa délibération du 25 mars 2002 approuvant le budget primitif 2002 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer*
- *CONSIDERANT le détail des subventions annuelles annexé au budget primitif 2002*

après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- , approuve le détail des subventions annuelles du budget primitif 2002 selon la liste annexée au budget primitif 2002 ;**
- . dit que les subventions ou participations feront l'objet de conventions ;**
- . dit que le versement des cotisations, subventions ou participations interviendra sur présentation d'états financiers récapitulant les dépenses et recettes engagées par les bénéficiaires ;**
- . autorise le Président à conclure et à signer les conventions d'attribution de participations ou subventions,**

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 16 avril 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL